Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_175

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Affaires Culturelles

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Réseau d'enseignement musical et artistique - Règlement des études et temps d'enseignement applicable à la rentrée scolaire 2018 - 2019

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Richard STRAMBIO pouvoir à Frédéric MARCEL, Sophie DUFOUR pouvoir à Guy DEMARTINI, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHARDES pouvoir à Liliane BOYER, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Sylvie FRANCIN pouvoir à Stéphan CERET, Alain HAINAUT pouvoir à Richard TYLINSKI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Grégory LOEW, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER

ABSENT(S) :
Jean-François FERRACHAT, Franck AMBROSINO, Marie-Christine GUIOL, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Christine GUIOL

RAPPORTEUR : Madame Nicole FANELLI

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

Aujourd'hui fort d'un réseau multi-sites, le Conservatoire d'agglomération de la Dracénie fédère sur son territoire 7 écoles de musique, situées sur les communes de Callas, Draguignan, Le Muy, Lorgues, Salernes, Trans-en-Provence et Vidauban ; il propose un enseignement artistique de proximité en matière musicale et théâtrale, accessible à tous les publics.

Depuis l'arrivée de la Directrice artistique et pédagogique, le Conservatoire d'agglomération propose, avec la collaboration de l'ensemble de l'équipe pédagogique, un cursus d'études musicales plus attractif, accessible à tous.

Ainsi ont vu le jour les cours de découverte musicale qui permettent aux enfants de 5 ans de découvrir de nombreux instruments en cours d'année mais également les cours d'apprentissage selon la méthode Suzuki pour les enfants de 3-4 ans, accompagnés de leurs parents.

Parallèlement, le Conservatoire d'agglomération développe les prestations publiques des élèves, permettant de les motiver et récompenser leur travail. Ainsi, de nouvelles actions ont pu être mises en place grâce à l'enthousiasme partagé des élèves et des enseignants :

- Journée du Piano : prestations d'élèves et de professeurs tout au long d'une journée,
- Journée des Cordes : prestation d'élèves et professeurs de violon, violoncelle et alto tout au long d'une journée,
- Journées Portes Ouvertes : improvisations libres de la classe de Théâtre, auditions des classes de formation musicale et d'ensemble, présentation d'instruments de musique avec possibilité d'essai du public, petits concerts classique, jazz, musiques actuelles, tout au long d'une journée.

sans oublier les 10 concerts à thèmes et représentations théâtrales qui se sont produits en 2018 à l'auditorium du Pôle Culturel Chabran, rassemblant les élèves des 7 sites du territoire.

C'est ainsi qu'un besoin de changement dans l'enseignement musical en général, correspondant aux tendances de l'enseignement musical partout en Europe, a motivé les choix pédagogiques de la Direction du Conservatoire d'agglomération par les nouveautés proposées dans les temps d'enseignement.

Ainsi, les professeurs intègrent dans leur planning les cours collectifs ou semi-collectifs. Dans ces cas, les élèves concernés bénéficient d'un cours d'une à deux heures au lieu d'une demi-heure.

Ces nouvelles formes d'enseignement ainsi que l'observation du travail des élèves permettent une modification de la durée des cours individuels (30 minutes au lieu de 45 minutes) pour les élèves de 1ère et 2ème année du 2ème cycle.

De plus, l'orchestre à cordes est de plus en plus sollicité dans les différentes prestations pédagogiques du Conservatoire d'agglomération et du réseau des écoles de musique situées sur le territoire de la Dracénie. Ainsi, la Direction du Conservatoire d'agglomération, toujours soucieuse de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage de l'art du jeu d'ensemble, fait le choix d'une augmentation de la durée du cours d'orchestre (1 heure 30 au lieu de 1 heure). Enfin, dans un souci d'équilibre et d'homogénéité des cours de même type, la durée du cours de l'orchestre d'harmonie a été réduite (1 heure 30 au lieu de 2 heures).

Le règlement des études, annexé à la présente délibération, précise les modalités de l'enseignement pratiqué au sein du Conservatoire d'agglomération et tient compte des modifications visées ci-dessus.

Dans ce cadre général, dont les mesures et les ambitions sont partagées avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, il n'est proposé aucune modification des tarifs déjà existants et adoptés en 2017 pour l'ensemble des enseignements offerts, et ce, afin de préserver toute l'attractivité du Conservatoire d'agglomération.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03/10/2018
ID : 083-248300493-20180927-C_2018_175-DE

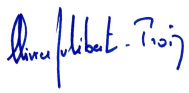
Il convient uniquement d'apprécier la modification des temps d'enseignement adaptés à la grille tarifaire jointe en annexe à compter de la rentrée 2018.

En conséquence et au vu de l'avis favorable émis par la commission Culture réunie le 13 septembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir approuver :

- le règlement des études,
- les modifications des temps d'enseignement correspondant aux grilles tarifaires ci-annexées.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 02/10/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.